Université de Strasbourg

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n°124 -2026
Point 4.8.1.2

Point 4.8.1.2 de l'ordre du jour
Modifications de maquettes de La Faculté de Chirurgie pour l'année universitaire 2026/2027

EXPOSE DES MOTIFS :

La Faculté de Chirurgie dentaire Robert Frank a approuvé, à l'unanimité des membres présents et représentés de son Conseil plénier, les modifications des maquettes ainsi que des modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (MECC) de l'ensemble de ses formations, à l'exception des deux parcours du Master Bio-ingénierie de la santé, lors de la séance du 17 mars 2026.
En amont de cette validation, la commission « Enseignements et Vie étudiante » de la faculté a été sollicitée par la Vice-Doyenne en charge de la formation afin de travailler sur les évolutions proposées. A ce titre, elle a recueilli les demandes de modifications des responsables d'Unités d'Enseignement (UE), tant sur les maquettes que sur les MECC. Après examen, les propositions ont été validées par la commission, puis soumises au Conseil de faculté réuni en formation plénière pour approbation.
S'agissant des formations de chirurgie dentaire conduisant aux diplômes de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO2 et DFGSO3 – 1er cycle) et diplômes de formation approfondie en sciences odontologiques (DFASO1 et DFASO2 - 2ème cycle) ainsi que du 3ème cycle court (T1), plusieurs ajustements ont été adoptés :

DFGSO (1er cycle) – DFASO (2ème cycle) et T1 (3ème cycle court) :

- **1er cycle : en DFGSO2** : l'UE 8 intitulée « PIX » devient l'UE 8 intitulée « PIX santé ».

- **2ème cycle et 3ème cycle court** : les ECTS des 2ème cycle (DFASO1, DFASO2) et 3ème cycle court (T1) ont été répartis de manière plus équilibrée entre les différentes UE, afin de mieux refléter le volume horaire d'enseignement et l'importance des matières qui les composent.

- **3ème cycle court** : en 6ème année (T1) :
  * L'UE 5 « stage d'omnipratique » : la règle des absences, déjà en vigueur, a été ajoutée explicitement dans les MECC : « Les absences lors des vacations cliniques du stage d'omnipratique relèvent de la règle générale des absences et comptent pour l'année de T1 », ce stage étant réalisé par anticipation au cours de l'été précédant l'entrée en T1.

* Création d'une nouvelle UE 6 « Transition écologique » au semestre 11 : 2 ECTS prélevés à l'UE 1 : ces 2 ECTS sont transférés depuis l'UE 1 afin d'assurer une meilleure adéquation entre le volume horaire et la valeur en crédits de l'UE. Ce rééquilibrage permet une répartition plus cohérente des crédits au sein de la maquette cette nouvelle UE comprend 25 heures de MOOC et 5 heures de TD. Sa validation repose sur le suivi du MOOC et la présence obligatoire aux TD. L'évaluation terminale, d'une durée de 30 minutes, prend la forme de QCM et/ou QROC et/ou questions rédactionnelles.

* Création d'un enseignement complémentaire (EC) de « Chirurgie parodontale »

T1 – Chirurgie parodontale	
Objectifs	- Parfaire ses compétences cliniques en parodontologie - Mise en œuvre d'un plan de traitement chirurgical en parodontologie - Réalisation d'une chirurgie parodontale
Recrutement	- T1 - Cette EC aura lieu les mercredi après-midi de octobre à février - 2 étudiants maximum
Équipe pédagogique	- Catherine PETIT (responsable) - Olivier HUCK - Pierre-Yves GEGOUT
Programme	- 1 séminaire de 2h (2h) : cours - 1 vacation clinique hebdomadaire en parodontologie sur un semestre complet : o 12 vacations cliniques minimum (12x4h = 48h) - Assistance à 4 vacations
Validation	- Assiduité - 4 assistances chirurgicales - 1 épreuve de QCM de 30 minutes - Réalisation d'une chirurgie parodontale

CES Parodontologie : les heures de TP des UE1, UE2, UE3 et UE4 sont transformées en heures de TD

Date de validation par le conseil de composante : 17 mars 2026

La CFVU a approuvé ces dispositions avec 34 voix pour.

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER, Vice-Présidente Formation

Délibération :
Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les modifications de maquettes de La Faculté de Chirurgie pour l'année universitaire 2026/2027.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	30
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 8 juillet 2026

La Directrice générale des services

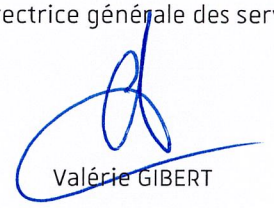

Valérie GIBERT